

SUR LES TRADUCTIONS INTERCONFESSIONNELLES

I. Comment communiquer et traduire la Bible ensemble (ON THE INTERCONFESSIONAL TRANSLATIONS Part I: How Do We Communicate and Translate the Bible)

ȘTEFAN MUNTEANU*

Abstract: In 1950, according to Paul Evdokimov, a Russian and French theologian and professor of theology at St. Sergius Institute in Paris: „Catholics, Protestants and Orthodox have commonly referred to Biblical teachings. They were all grouped around the Bible. The closed Bible really unites us, but as soon as we open its pages, the open Bible divides us.” Indeed, every religious confession developed overtime, its own cannon, its own rules of interpretation, its own translations, and hence, its own editions, networks of diffusion, and places of reading. But, since 1960, there are common editions of the Bible. Therefore, we can be sure that the Second Vatican Council played a decisive role, no less, as it relates to the practices and the experiences of the National Bible Societies grouped in the United Bible Societies (UBS). In this article, after looking at the historical interconfessional and cooperation in translating the Bible, we find that it depicts the different types of translations, as well as the different models they have followed.

Keywords: United Bible Societies (UBS), interconfessional cooperation, Bible translation

Avant de présenter les divers modèles de traductions interconfessionnelles de la Bible, il me semble important de répondre tout d’abord à la question suivante : Qu’est ce qu’une traduction interconfessionnelle de la Bible¹? Plusieurs d’entre nous se sont très

* Ștefan Munteanu (✉)

St. Sergius Orthodox Theological Institute, Paris, France
e-mail: s.munteanu@tiscali.it

AGATHOS, Volume 8, Issue 1 (14): 47-61

© www.agathos-international-review.com CC BY NC 2017

¹ Dans ses documents, l’Alliance Biblique Universelle (ABU) utilise l’appellation « traduction interconfessionnelle » pour indiquer toute traduction issue d’une collaboration entre les différentes communautés chrétiennes. Le manque de définition exacte de cette appellation nous amène à nous demander si « interconfessionnel » veut également dire « œcuménique »? Avec le professeur Carlo Buzzetti nous pouvons avancer que : « l’œcuménisme et l’activité

probablement déjà posé cette question en se trouvant dans la situation d'organiser dans leur paroisse ou leur communauté une rencontre œcuménique autour de la Parole de Dieu, ou de choisir au moment de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens des textes à proclamer dans les célébrations, ou encore, de lire et étudier la Bible avec des chrétiens appartenant à d'autres confessions. Je présume que cette même question vient aussi à l'esprit de chacun d'entre nous lorsque nous devons acheter une traduction de la Bible issue d'une collaboration entre catholiques, protestants et orthodoxes.

Pour esquisser une réponse à cette question, il faut revenir 50 ans en arrière, à l'époque du Concile Vatican II (1962-1965), et lire un passage de la constitution *Dei Verbum* sur la Révélation Divine². Il s'agit de l'article 22, où nous trouvons les premières réflexions sur la possibilité de réaliser des traductions dans un cadre œcuménique :

Il faut que l'accès à la Sainte Ecriture soit largement ouvert aux chrétiens. Pour cette raison l'Eglise, dès le commencement, fit sienne cette antique version grecque de l'Ancien Testament, appelée des Septante ; elle tient toujours en honneur les autres versions, orientales et latines, principalement celle qu'on nomme la Vulgate. Comme la parole de Dieu doit être à la disposition de tous les temps, l'Eglise, avec une sollicitude maternelle, veille à ce que des traductions appropriées et exactes soient faites dans les diverses langues, de préférence à partir des textes originaux des Livres Sacrés. S'il se trouve que pour une raison d'opportunité et avec l'approbation des autorités ecclésiastiques ces traductions soient le fruit d'une collaboration avec des frères séparés, elles pourront être utilisées par tous les chrétiens³.

La mise en œuvre de cette décision du concile Vatican II sur la traduction et la diffusion commune de la Bible posa un certain nombre de problèmes tant pour les catholiques que pour les protestants : d'abord, ceux-ci n'acceptaient pas les livres « deutérocanoniques »

interconfessionnelle ne sont pas toujours la même chose. L'œcuménisme renvoie à l'unité que les chrétiens doivent encore atteindre, tandis que l'activité interconfessionnelle part d'un degré d'unité déjà existante entre les chrétiens. Cependant un fait est incontestable : ceux qui apprennent à travailler ensemble apprennent aussi à se comprendre et alimentent le désir d'être plus unis ». Autrement dit, la collaboration interconfessionnelle dans la traduction de la Bible n'est pas l'œcuménisme, mais elle aide à l'œcuménisme.

² Ce texte fut voté le 8 Septembre 1965 et solennellement promulgué le 18 Novembre 1965 par le pape Paul VI (1963-1978).

³ DV, n°. 22.

comme faisant partie du canon de l'Ancien Testament ; ensuite, les missionnaires de chaque confession usaient des vocabulaires différents pour exprimer les termes théologiques issus de la Bible ; enfin, catholiques et protestants voyaient différemment l'interprétation et la traduction du texte saint. Cependant rien n'était insurmontable. Bien avant le 18 Novembre 1965, date de la promulgation du document *Dei Verbum*, les catholiques et les protestants s'efforcèrent de faire face à ces difficultés.

Voici le récapitulatif des échanges, dialogues et rencontres qui eurent lieu entre catholiques et protestants pendant toute cette période du Concile et qui aboutirent à la signature en 1968 d'un accord de collaboration dans la traduction de la Bible.

Du côté catholique, le dialogue prit forme en 1960, lorsque le pape Jean XXIII (1958-1963) créa le « Secrétariat pour la promotion de l'Unité des chrétiens »⁴. Le Secrétariat eut tout d'abord la fonction d'inviter les diverses communautés chrétiennes à envoyer des observateurs au concile Vatican II. Ensuite, dès la première session du concile (1962), par décision du même pape, le Secrétariat fut intégré aux commissions conciliaires. Le Secrétariat prépara et présenta alors au concile les documents sur l'œcuménisme (*Unitatis redintegratio*), sur les religions non chrétiennes (*Nostra ætate*), sur la liberté religieuse (*Dignitatis humanæ*) et, en lien avec la Commission doctrinale, sur la Révélation divine (*Dei Verbum*). La responsabilité prise par le Secrétariat dans la préparation du document *Dei Verbum*, obligea à priori son président, le cardinal Bea, à se mettre en contact avec les représentants de l'Alliance Biblique Universelle, pour discuter des possibilités de collaboration dans la traduction et la diffusion de la Sainte Écriture.

De son côté, l'Alliance Biblique Universelle manifesta elle aussi parmi ses dirigeants la volonté de surmonter les difficultés et de coopérer avec les catholiques⁵. Dans une lettre datée du 3 Février

⁴ Le Secrétariat fut créé le 5 Juin 1960 et son premier président fut l'ancien doyen de l'Institut Biblique de Rome, le cardinal Augustin Bea (1881-1968). Par la constitution apostolique *Pastor Bonus* du 28 Juin 1988, le pape Jean-Paul II transforma le Secrétariat en « Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens » (CPPUC), changement devenu effectif le 1^{er} Mars 1989.

⁵ Avant le concile Vatican II, le secrétaire général Olivier Béguin avait perçu l'esprit de changement dans l'Eglise catholique et son importance pour l'œuvre de l'ABU. En 1958, il publia dans l'*UBS Bulletin* un long article sur « Le Mouvement Biblique dans l'Eglise catholique romaine ». Cet article circula au niveau de tous les membres

1963, Olivier Béguin, le secrétaire général de l'Alliance Biblique Universelle, demanda au secrétaire du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, Mgr. Willebrands, de discuter la possibilité d'établir une politique commune. La demande fut également exprimée dans une lettre adressée le 2 Août 1963 par le plus ancien membre de la Société biblique britannique, l'Archevêque anglican Lord Fisher de Lambeth au cardinal Bea. Dans les deux cas, les lettres faisaient valoir que « les évêques et les prêtres missionnaires catholiques qui n'avaient pas de traductions catholiques de la Bible dans la langue du pays utilisaient les traductions des Sociétés bibliques, ou, lorsqu'il n'existait pas de traduction, demandaient à l'Alliance Biblique Universelle de les aider à mettre la Sainte Ecriture à la disposition de leurs populations »⁶.

Le 4 Décembre de cette même année 1963, les évêques catholiques réunis en concile autorisèrent avec la Constitution *Sacrosanctum Concilium* l'usage de la langue vernaculaire dans les célébrations liturgiques⁷. Cette décision devait permettre aux catholiques d'entendre dans leur langue maternelle trois lectures bibliques aux messes dominicales et festives, tandis que l'homélie devait le plus possible être faite à partir de ces textes et analyser leur contenu doctrinal et spirituel⁸.

des Sociétés bibliques et fut amendé ou complété en fonction des suggestions reçues ; cf. E.H. Robertson, *Taking the Word to the World*, 110.

⁶ W.M. Abbott, « La Sainte Ecriture accessible à tous », 153.

⁷ « L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans les rites latins. Toutefois, soit dans la messe, soit dans l'administration des sacrements, soit dans les autres parties de la Liturgie, l'emploi de la langue du pays peut souvent être très utile pour le peuple », SC, n°. 36.

⁸ Selon la *Bible de Maredsous* parue en 1968, les péricopes utilisés dans les différents lectionnaires liturgiques, en éliminant les reprises, permettaient aux fidèles d'entendre, pendant les lectures prévues pour les dimanches, les jours de fêtes et les jours ordinaires de la semaine, environ 23,9% de toute la Bible (12,2% de l'AT et 64,7% du NT). L'ensemble des textes bibliques utilisés dans les lectionnaires français fut rassemblé en 1977 dans la *Bible de la liturgie*, tandis que le *Psautier*, traduit intégralement, fut publié dans un volume séparé. En 1993 fut publiée la *Bible de la Liturgie* contenant la traduction liturgique complète du NT et de seulement 16% de l'AT (4000 versets sur 25000). La *Bible traduction officielle liturgique (BTOL)*, apparue en 2013, comporte l'intégrité des textes de la Bible catholique ; cf. C. Cannuyer, « Catholicisme et Bible », 243 ; H. Delhougne, « Les objectifs et la méthode de travail », 24 ; J. Auwers, *La Bible en français. Guide des traductions courantes*, 92.

Evidemment, l'application de cette décision nécessitait la réalisation au plus vite de nouveaux lectionnaires⁹. Comme en 1963 il était impossible pour la plupart des évêques de mettre à la portée de leurs fidèles une Liturgie si profondément tissée de textes scripturaires dans la langue vernaculaire, une solution envisagée fut de recourir aux traductions réalisées par les Sociétés bibliques ou bien de profiter de leur expérience pour la réalisation des futures traductions liturgiques¹⁰. En conclusion, il apparut nécessaire de réfléchir de nouveau aux relations avec les Sociétés bibliques et à la notion de traduction de la Sainte Ecriture en langues vernaculaires.

Observant que le concile Vatican II donnait plus d'importance à la Bible dans la liturgie, les responsables des Sociétés bibliques nationales commencèrent à se demander eux-aussi comment se mettre à la disposition de l'Eglise catholique. En conséquence, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Société biblique hollandaise, fut organisée du 22 au 26 Juin 1964 à Driebergen une Conférence mondiale de l'Alliance Biblique Universelle. L'Eglise catholique était représentée par le cardinal Alfrink, non seulement la plus haute personnalité catholique du pays hôte, mais aussi un érudit biblique. La Conférence recommanda aux chefs des Sociétés bibliques la « préparation, en collaboration avec toutes les églises, y compris l'Eglise catholique,

⁹ La Constitution SC à l'article 36, paragraphe 4, exige que les textes liturgiques vernaculaires soient traduits à partir du latin : « 1. L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans les rites latins [...] 4. La traduction du texte latin dans la langue du pays, à employer dans la liturgie, doit être approuvée par l'autorité ecclésiastique ayant compétence sur le territoire... ». En plus, l'Instruction *Inter œcumenici* (26.09.1964), pour l'application de la Constitution liturgique mentionne à l'article 40, paragraphe a, que la « version des péricopes scripturaires doit être conforme au texte latin de la Liturgie ». Cependant, pour ne pas limiter l'usage des autres versions de la Bible dans la Liturgie, le même article de l'Instruction ajoute : « avec la faculté, si cela était nécessaire, de reconstruire et de corriger telle version (*Vulgata*) avec le texte original ou avec une autre version » ; cf. EV, n°. 250.

¹⁰ Dans le cadre de la traduction liturgique on assiste à une collaboration interconfessionnelle. Par exemple, le travail de traduction en français du Lectionnaire a été fait en lien direct avec les exégètes catholiques et protestants qui ont travaillé pour la *TOB*. Chaque fois que cela a été possible (en fait dans la très grande majorité des cas), les traducteurs de la *TOB* ont eu entre les mains le nouvel état du texte, et ont pu formuler sur sa fidélité au message des remarques dont on a toujours tenu compte pour établir le texte définitif ; cf. *Lectionnaire pour les messes du dimanche*, XIX.

d'un texte commun dans les langues d'origine, lequel texte servirait de source unique de traduction pour tous les chrétiens »¹¹.

Comme depuis 1960 avait muri l'idée d'une collaboration entre les catholiques et les Sociétés bibliques autour de la Bible, le concile Vatican II devait à un moment ou un autre exprimer cela par écrit. L'occasion est venue en 1965, lors de l'approbation du document *Dei Verbum* qui ouvre la perspective des traductions des Saintes Ecritures en collaboration avec les non-catholiques. La déclaration encourageait non seulement la réalisation des traductions en collaboration, mais également que les Bibles, les Nouveaux Testaments, les Evangiles, les extraits et les sélections de la Sainte Ecriture soient mis à la disposition de tous les chrétiens et non-chrétiens, dans leur langue et à un prix abordable¹².

A ce moment-là, les pères conciliaires réalisèrent que ce serait manquer de réalisme que d'essayer d'appliquer les décisions du concile sans tenir compte d'une coopération active avec l'Alliance Biblique Universelle. La prochaine étape consista donc à fixer un accord bilatéral *relatif à la mise en œuvre* des projets communs de traductions de la Bible.

Une fois le concile Vatican II terminé, à la demande du cardinal Bea, le 4 Avril 1966, le Pape Paul VI (1963-1978) chargea ce dernier d'étudier les possibilités réelles de l'Eglise catholique d'appliquer les directives du concile. Le mandat incluait deux étapes : avant tout la consultation des Conférences épiscopales, ensuite la préparation des normes pour la collaboration entre traducteurs catholiques et protestants autour de la Bible¹³.

Dans le cadre de la consultation, le cardinal Bea proposa un sondage sommaire aux Conférences épiscopales et aux autres organismes interdiocésains sur les traductions existantes, sur leur usage au niveau liturgique et pastoral, sur la question d'une traduction commune. Avant tout, il demanda qu'un expert de chaque Conférence ou de secteur

¹¹ *UBS Bulletin*, 60 (1964) 181-183, cité par W.M. Abbott, « Travail œcuménique en commun sur la Bible », 30.

¹² « S'il se trouve que pour une raison d'opportunité et avec l'approbation des autorités ecclésiastiques ces traductions soient le fruit d'une collaboration avec des frères séparés, elles pourront être utilisées par tous les chrétiens [...] De plus, que l'on fasse à l'usage des non-chrétiens eux-mêmes, des éditions de l'Ecriture Sainte, annotées comme il faut et adaptées à la situation des destinataires; que, de toute manière, pasteurs d'âmes et chrétiens, quel que soit leur état, veillent à les diffuser judicieusement », DV. n°. 22.25.

¹³ Cf. W.M. Abbott, « La Sainte Ecriture accessible à tous », 153.

répondît avant le 15 Décembre 1966 à un questionnaire. Ensuite, il demanda qu'une copie du questionnaire fût envoyée entre Octobre 1966 et Mai 1967 à chaque évêque, afin qu'il communiquât ses observations personnelles : 86% des personnes interrogées répondirent au questionnaire¹⁴. De façon générale, ce questionnaire montra qu'à ce moment là, les éditions catholiques de la Bible n'existaient qu'en quatre-vingts langues. Certaines des traductions étaient bonnes, mais d'autres nécessitaient une révision. Dans de nombreux cas, on notait un usage liturgique et pastoral de la Bible insuffisant. Quant à la traduction et à la distribution en commun, beaucoup d'évêques répondirent qu'ils n'avaient rien ou presque rien de semblable dans leur région¹⁵. Ils affirmèrent qu'il fallait se réjouir de chaque manifestation d'intérêt de coopération de la part de l'Alliance Biblique Universelle.

Le résultat de la consultation permit au cardinal Bea de passer à la deuxième phase de sa mission : la préparation d'un accord de coopération avec l'Alliance Biblique Universelle. Pour y parvenir, pendant deux ans, le cardinal Bea ou son secrétaire, le père Walter Abbott¹⁶, travailla avec les représentants de l'Alliance Biblique Universelle. Il accepta même certaines propositions de colloques privés, non officiels, parmi lesquels celui de Crêt Bérard en Suisse, du

¹⁴ Dans le questionnaire envoyé par le cardinal Bea à toutes les Conférences épiscopales et aux régions sans Conférences épiscopales en Octobre 1966 il y avait trente questions : les neuf premières étaient destinées à savoir ce qui existait au niveau des éditions catholiques de la Sainte Ecriture et ce que l'on en pensait ; les six suivantes portaient sur la coopération avec les Sociétés bibliques nationales ; les quinze dernières concernaient l'usage pastoral de la Sainte Ecriture et donnaient pratiquement un aperçu du matériel qu'offrent les Sociétés bibliques nationales ; cf. W.M. Abbott, « La Sainte Ecriture accessible à tous », 157-158.

¹⁵ En effet, un des premiers exemples de collaboration en acte à ce moment-là était la *Traduction Œcuménique de l'Épître aux Romains*, pour lequel le texte français et les notes furent préparés en commun par des exégètes catholiques, protestants et orthodoxes. La présentation du volume eut lieu le 16 Janvier 1967 à la Sorbonne. Au début de l'année 1968 il y avait cinquante cas de collaboration œcuménique pour la publication de la Bible dans diverses parties du monde ; cf. G. Casalis – F. Refoule, *La Bible chemin de l'unité ?*, 31-33.

¹⁶ Le père Walter M. Abbott fut pendant 8 ans rédacteur en chef adjoint de la revue *America* (1958-1966). Le 19 Mai 1966 il fut nommé assistant personnel du cardinal Bea pour diriger l'étude autorisée par le pape Paul VI sur le plan mondial d'une Bible commune. Le 8 Novembre 1966 il devint le conseiller du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens pour ce qui concerne les relations avec l'ABU. Il resta à ce poste jusqu'en 1978.

10 au 13 Novembre 1964. A cette occasion fut tracée la première esquisse des « Principes pour la coopération interconfessionnelle de la traduction de la Bible »¹⁷.

L'approbation du principe de travail commun dans la traduction de la Bible demanda une réponse de la part des responsables de l'Alliance Biblique Universelle. Lors de la réunion qui eut lieu du 16 au 21 Mai 1966 à Buck Hill Falls, le conseil de l'Alliance Biblique Universelle vota à l'unanimité la résolution de coopérer avec les catholiques dans les projets bibliques à chaque fois que cela serait possible. Les délégués des 37 Sociétés bibliques nationales présentes à Buck Hill Falls décidèrent que cette résolution serait étudiée aussi par les assemblées continentales. Lors des réunions tenues en Europe, en Afrique, en Asie par les Sociétés bibliques nationales, leurs membres protestants et anglicans acceptèrent la collaboration avec les catholiques¹⁸.

Le 5 Janvier 1967, se tint à Rome une réunion des experts-traducteurs de l'Alliance Biblique Universelle et des érudits catholiques. Ils rédigèrent un avant-projet de principes directeurs pour une coopération interconfessionnelle dans la traduction de la Bible¹⁹.

¹⁷ Le document, conçu pour une grande part par E.A. Nida, circula par la suite entre les spécialistes de l'ABU et les experts catholiques dans diverses parties du monde, là où il y avait déjà une certaine expérience concrète de coopération. Parce qu'il a fallu plus de temps qu'escompté pour arriver à un plein accord sur la forme finale du document, ce dernier ne fut prêt à être présenté qu'au moment du Conseil de Buck Hill Falls. Cependant les discussions soulignèrent le fait qu'une autre rencontre pourrait porter à l'approbation définitive d'une série de principes révisés et réciproquement acceptables ; cf. E.H. Robertson, *Taking the Word to the World*, 113-115.

¹⁸ Les réunions par continent eurent lieu pour l'Afrique à Winneba, au Ghana, en Mars 1967 ; pour l'Europe à Saint-Cergue, en Suisse, en Septembre 1967 ; pour l'Asie à Bangkok, en Thaïlande, en Novembre 1967 ; pour les Amériques à Oaxtepec, au Mexique, en Décembre 1968. Lors de chacune de ces rencontres, un rapport fut publié dans le numéro suivant d'*UBS Bulletin* et aux Services d'Information du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens ; cf. W.M. ABBOTT, « Travail œcuménique en commun sur la Bible », 32.

¹⁹ A la rencontre participèrent : L.E. Holmgren, président du comité exécutif de l'ABU et secrétaire général de la Sb américaine ; O. Béguin, secrétaire général de l'ABU ; I.T. Watson, secrétaire général de la Sb britannique ; C. Arangaden, secrétaire général pour la traduction de la Sb d'Inde ; W.J. Bradnock, secrétaire pour la traduction de la Sb britannique ; W.J. Culshaw, secrétaire du comité pour la traduction de l'ABU ; J.J. Kijne, secrétaire pour la traduction de la Sb hollandaise ; E.A. Nida, secrétaire pour la traduction de la Sb américaine ; R. Kassuehlke (observateur-consultant) secrétaire pour la traduction de la Sb allemande ; R.W.F.

Une fois l'avant-projet signé, le comité exécutif de l'Alliance Biblique Universelle se réunit à Genève en Septembre 1967 pour ratifier l'approbation de *Guiding Principles for Interconfessional Cooperation in Translating the Bible (Principes pour la coopération interconfessionnelle dans la traduction de la Bible)* et désigner les membres qui devaient ensuite participer à Rome à la signature finale de l'accord²⁰.

Avant la réunion prévue à Rome, les représentants du Secrétariat pour la promotion de l'Unité des chrétiens participèrent le 10 Janvier 1968 à Londres à une réunion de l'Alliance Biblique Universelle, pour fixer les derniers détails sur la coopération dans la traduction, la production et la distribution des Saintes Ecritures²¹. Au Vatican, le document intitulé *Guiding Principles for Interconfessional Cooperation in Translating the Bible (Principes pour la coopération interconfessionnelle dans la traduction de la Bible)* fut préparé pour la

Wootton (observateur-consultant), assistant du secrétaire pour les traductions de la Sb britannique ; le cardinal Bea, président du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens ; Mgr. J.G.M. Willebrands, secrétaire du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens ; B. Wambacq, secrétaire de la PCB ; W.M. Abbott, assistant du cardinal Bea ; M.J. Dahood, professeur d'ougarit à PIB ; P. Duncker, professeur d'exégèse de l'AT à PUST, conseiller de la PCB, expert de la Congrégation pour la doctrine de la foi et membre de la commission pour la Neo-Vulgate ; Mgr. S. Garofalo, recteur magnifique de la PUU, professeur d'exégèse du NT, conseiller de la Congrégation de Propaganda Fide et de la Congrégation pour la doctrine de la foi ; N. Lohfink, professeur émérite d'exégèse de l'AT à PIB ; C.M. Martini, professeur d'exégèse du NT à PIB ; J. Mateos, professeur de Liturgie à PIO, conseiller de la Commission spéciale pour la Liturgie près la Congrégation pour les Eglises Orientales ; Mgr. A. Penna, chanoine du Latran, conseiller de la PCB, membre du concile de l'Association Biblique Catholique Italienne ; W. Becker (observateur-consultant), président de la Commission œcuménique de Lipsia, conseiller pour le Secrétariat de l'Union des chrétiens ; A. Hastings, professeur du séminaire (Tanzanie), promoteur des cours pour l'éducation du clergé romain catholique, représentant de la Conférence Episcopale d'Afrique Orientale ; cf. W.M. Abbott, « Alla ricerca di una Bibbia comune », 337-338.

²⁰ A la seconde réunion à Rome, l'ABU fut représentée par L.E. Holmgren, président du comité exécutif de l'ABU et secrétaire général de la Sb américaine, I.T. Watson, secrétaire général de la Sb britannique, O. Béguin, secrétaire général de l'ABU et E.A. Nida, secrétaire pour la traduction de la Sb américaine.

²¹ La délégation catholique présente à Londres incluait Mgr. J.G.M. Willebrands, secrétaire du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, R.J. Murray, du Collège Heytrop, T.H. Rittner, secrétaire général de Catholic Truth Society, et W.M. Abbott, assistant du cardinal Bea.

publication commune après Pâques 1968. Finalement, il fut signé le 2 Juin 1968, dimanche de Pentecôte.

Conçu comme un instrument de travail, le document indique les lignes directrices dans la réalisation d'une traduction interconfessionnelle. Dans sa première partie, intitulée « Aspects techniques », il traite les questions liées aux textes originaux, au canon (la question des « deutérocanoniques » ou « apocryphes »), aux opinions exégétiques, aux informations supplémentaires à mettre dans les notes, aux aspects linguistiques concernant la translittération des termes bibliques et techniques, des noms propres et des lieux. La deuxième partie du document, intitulée « Manières de procéder », concerne les étapes à suivre dans le travail et les problèmes liés à la publication : le climat de collaboration, le projet de révision ou de nouvelle traduction, l'organisation de l'équipe de traduction, la formation et la nomination des traducteurs, la formulation de principes de traduction, la supervision de l'édition, les différents types d'édition, l'*imprint* des Sociétés bibliques, l'*imprimatur* de l'autorité catholique²².

Après vingt années d'expérimentation, l'accord fut remplacé par un nouvel accord, intitulé *Guidelines for Interconfessional Cooperation in Translating the Bible (Directives concernant la coopération dans la traduction de la Bible)* signé au Vatican le 16 Novembre 1987 par les représentants du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens et de l'Alliance Biblique Universelle²³. Il s'agit d'une révision suite aux réactions communiquées par plusieurs spécialistes impliqués dans des projets de traduction interconfessionnelle²⁴. L'intention fondamentale du premier document demeure inchangée : servir à la préparation et à la révision des traductions qui seront effectuées en étroite collaboration, dans

²² Cf. « Guiding Principles for Interconfessional Cooperation in Translating the Bible », 101-110.

²³ A cette rencontre, l'Eglise catholique fut représentée par le cardinal Johannes Willebrands et le père Pierre Duprey, respectivement président et secrétaire du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens ; l'ABU par Lord Donald Coggan, archevêque de Canterbury et président honoraire de l'ABU, et par Ulrich Fick, secrétaire général de l'ABU.

²⁴ Depuis que le document a été signé en 1968 jusqu'à sa révision en 1987, ont été publiées 161 traductions interconfessionnelles de la Bible ou des NT. Ce n'est pas seulement un témoignage remarquable du désir de travailler ensemble pour mettre à la disposition de tous les Saintes Ecritures, mais cela montre aussi l'excellente qualité des directives qui ont rendu ces projets praticables ; cf. P.C. Stine, « Interconfessional Translation », 2.

l'objectif que le nouveau texte soit accepté et utilisé par les chrétiens et toutes les communautés chrétiennes qui parlent la même langue que celle dans laquelle le texte est traduit²⁵.

Quant à l'implication des orthodoxes dans les projets de traductions interconfessionnelles, ni l'accord de 1968, ni celui de 1987 n'en fait mention. Soit que l'expression « frères séparés » utilisée dans l'article 22 de la constitution *Dei Verbum* ne vise pas les orthodoxes, soit que ces derniers ne se sont pas sentis concernés par cette possibilité de collaboration ! En tout cas, c'est surtout après les années 1990 qu'on peut parler dans l'Eglise orthodoxe d'une collaboration étroite avec l'Alliance Biblique Universelle²⁶. Le grand nombre de demandes de

²⁵ Selon notre recherche, il semble qu'il n'existe pas encore d'étude comparative entre les documents de 1968 et 1987, cela nous oblige à énoncer au moins les principales modifications apportées par la dernière édition des « Directives » : les éditions critiques du texte à suivre dans les traductions sont désormais *GNT* et *BHS* avec leurs outils critiques édités par l'ABU ; le livre de Siracide reproduit le texte bref de la majorité des manuscrits grecs, les autres variantes sont rapportées dans les notes si nécessaire ; des « Introductions » à caractère théologique sont ajoutées parmi les « Aides pour lecteurs » ; les éditeurs sont définis comme responsables pour éviter la présence de « notes » à caractère doctrinal dans le texte ; dans les traductions liturgiques, un langage « traditionnel » spécifique aux langues qui ont une histoire de traduction biblique doit être maintenu ; le droit d'auteur et de publication du texte biblique revient à l'ABU, sauf dans le cas d'une coédition où le copyright est commun ; dans des circonstances particulières, il est possible de remplacer la formulation habituelle catholique de *nihil obstat* ou *imprimatur* par une présentation du texte qui inclut une recommandation des autorités ecclésiastiques. La nouveauté majeure des « Directives » réside dans le rôle attribué aux consultants en traduction pour : la nomination et la formation des groupes de traducteurs et de réviseurs ; l'aide donnée au groupe de traduction dans la préparation des principes de coopération ; la vérification avec les traducteurs du choix des images qui sont incluses dans le texte de la Bible ; la supervision éditoriale pendant le projet de traduction ; la proposition de publication du projet final.

²⁶ Face à une demande importante de nouvelles éditions de la Bible, les Eglises orthodoxes d'Europe de l'Est et de Russie ont pris conscience de la nécessité d'établir un plan de coopération avec l'ABU. Cette dernière commença à leur fournir le matériel nécessaire pour leur propre publication de Bibles ou bien à leur offrir des Bibles avec le texte autorisé par le Saint Synode de chaque Eglise. Ainsi l'ABU est-elle parvenue, dans un nombre appréciable de cas, à répondre aux besoins, essentiellement à travers la constitution de nouvelles Sociétés bibliques nationales. Le plan concernait les pays suivants : Albanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Allemagne (RDA), Hongrie, Pologne, Roumanie, ex-Yougoslavie et Russie. Parallèlement, au Proche Orient et en Grèce, l'ABU collaborait avec l'Eglise orthodoxe à la traduction d'éditions communes de la Bible ; cf. *The Walls get broken down. Bible Society Work in Central and Eastern Europe and the Former Soviet Union*.

traductions dans les pays d'Europe de l'Est obligea l'Alliance Biblique Universelle à se rendre sur place pour évaluer et organiser le travail à réaliser. Dans le même temps, malgré les nombreuses tensions dans ces pays entre orthodoxes et catholiques d'une part, et entre orthodoxes et protestants d'autre part, l'Alliance Biblique Universelle réussit, à travers les Sociétés bibliques nationales, à mettre sur pied des comités interconfessionnels de traduction²⁷. Ainsi, à côté des traductions destinées à l'usage propre de l'Eglise orthodoxe, ont été réalisées ou sont en chantier des entreprises communes²⁸.

Lors de la rencontre annuelle du Committee on Translation Policy (COTP) de l'Alliance Biblique Universelle (un sous-comité en charge de suivre la « politique » des traductions au niveau mondial de la part du comité mondial de l'ABU), qui eut lieu du 13 au 15 Juillet 2004 à Rome, il fut précisé que : « Dans le cadre des projets de traduction interconfessionnelle, dans lesquels les protestants et les catholiques collaborent, les *Directives concernant la coopération dans la traduction de la Bible* (Rome 1987) seront mises en application. Ces directives devraient aussi être appliquées, comme un accord commun,

²⁷ Dans ce sens, le Conseil d'Europe et du Moyen-Orient de l'ABU créa en Mars 2001 le Comité Coordonnateur du Dialogue Orthodoxe (Orthodox Dialogue Coordinating Committee). Entre les 9 et 10 février 2004, eut lieu à Larnaca à Chypre la première réunion de l'ABU et des représentants des Eglises Orthodoxes. En Mars 2005, le Conseil d'Europe et du Moyen-Orient de l'ABU remplaça le Comité Coordonnateur du Dialogue Orthodoxe avec le Comité pour les relations avec les églises orthodoxes (Committee on Relationships with Orthodox Churches) qui fut chargé d'entreprendre un plan de coopération avec un Comité correspondant établi par l'Eglise Orthodoxe et les Eglises Orientales.

²⁸ Suite à plusieurs rencontres, des projets de collaboration interconfessionnelle pour la traduction, la publication et la diffusion de la Bible ont en effet été établis. Par exemple, en Russie un projet pour la traduction de la Bible dans le langage courant, avec publication du NT en 2001 et quelques fascicules de l'AT ; en Bulgarie un projet pour la traduction de la Bible, avec publication du NT en 2002 ; en Albanie le projet « Së Bashku » (Ensemble) avec publication du NT en 2007 ; en Pologne un projet pour la traduction de la Bible, avec publication du NT en 2001 ; en Roumanie un projet pour une traduction de la Bible, avec publication du NT en 2008. Et plus récemment, en Autriche, la Société biblique a publié et distribué une Bible orthodoxe destinée à l'éducation religieuse des enfants orthodoxes dans les écoles : *Orthodoxe Schulbibel* (2015) ; elle contient les quatre Évangiles, les Actes des Apôtres et une sélection de Psaumes, le texte étant accompagné d'icônes orthodoxes de traditions grecque, slave, roumaine et antiochienne.

dans d'autres projets tels que des traductions Protestant–Catholique–Orthodoxe, ou Catholique–Orthodoxe »²⁹.

Entre les 2 et 5 Novembre 2010 eut lieu à Ayia Napa à Chypre la réunion du Comité de l'Alliance Biblique Universelle pour les relations avec les Eglises orthodoxes et du Comité établi par l'Eglise Orthodoxe et les Eglises Orientales. Les deux comités incluait les représentants de plusieurs Eglises Orthodoxes Autocéphales et des principales Eglises Orientales, ainsi que les responsables de l'Alliance Biblique Universelle. Le but de cette réunion fut la discussion finale du « Mémoire sur la compréhension et la coopération entre l'Eglise Orthodoxe, les Eglises Orthodoxes Orientales et l'Alliance Biblique Universelle », document dont la compilation avait débuté lors de la précédente rencontre à Moscou en 2007. Parmi d'autres articles, le Mémoire propose que lorsque les Sociétés bibliques opèrent sur le territoire d'un pays à majorité orthodoxe, celles-ci s'orientent vers une compréhension orthodoxe de passages de la Sainte Ecriture, conforme à la tradition et la vie de l'Eglise orthodoxe, et qu'elles travaillent également activement avec ces Eglises dans la traduction et la distribution des Saintes Ecritures. Par ailleurs, ces Eglises doivent être représentées convenablement dans la direction de Sociétés bibliques nationales. Le Mémoire condamne également le prosélytisme pratiqué par certaines communautés protestantes parmi les fideles orthodoxes³⁰.

Bref, depuis 1987, avec ses points forts et ses limites, les actuelles « Directives de coopération » servent de base, dans de nombreux pays, à la réalisation, souvent pour la première fois, d'une traduction de la Bible. Malgré les différences et les situations où la qualité de la collaboration laisse encore à désirer, l'accord facilite considérablement le travail des traducteurs par rapport au texte, au canon, à l'exégèse, aux formes linguistiques, aux procédés pratiques pour le suivi de chaque étape de travail³¹.

²⁹ Cf. « UBS Guidelines for Scripture Translation », *UBS Global Board Reading*, Agenda Item 4.1, Appendix 2 (27-29 Avril 2004) 1.

³⁰ Pour plus d'informations voir *Memorandum of Understanding and Collaboration Between The Eastern Orthodox Church, The Oriental Orthodox Churches and The United Bible Societies* (document à diffusion restreinte signé le 4 Novembre 2010 à Ayia Napa, Chypre).

³¹ Au cours du Synode des évêques tenu à Rome du 5 au 26 Octobre 2008 sur le thème : « La Parole de Dieu dans la vie et la mission de l'Eglise », il a été noté qu'un certain nombre d'églises locales ne possèdent pas encore une traduction complète de la Bible dans leur propre langue (plus exactement en 2008 la Bible entière était

REFERENCES:

- Abbott, W. M. (1967). « Bible Needs of Roman Catholics », *UBS Bulletin* 71 (1967) 103-111.
- Abbott, W. M. (1969). « Travail œcuménique sur la Bible », *Concilium* 44 (1969) 29-38.
- Abbott, W. M. (1976). « Alla ricerca di una Bibbia comune », *La Civiltà Cattolica* 118/2 (1976) 331-338.
- Auwer, J.-M. (ed.) (2002). *La Bible en français. Guide des traductions courantes*, Connaître la Bible 11/12. Bruxelles: Lumen Vitae².
- Benoît XVI (2011). « VERBUM DOMINI : Exhortation apostolique post-synodale de Benoît XVI sur la Parole de Dieu dans la vie et la mission de l’Eglise », *La Documentation catholique* 2460, 52-110.
- Buzzetti, C. (1987). *La Bibbia e la sua comunicazione*. Bibbia/Linguaggio/Cultura 7, Torino: Elledici-Leumann.
- Buzzetti, C. (1993). *La Bibbia e la sua traduzione*. Torino: Elledici-Leumann.
- Cannuyer, C. (1987). « Catholicisme et Bible », dans *Dictionnaire Encyclopédique de la Bible*, publié sous la dir. du Centre informatique et bible, Abbaye de Maredsous, responsables scientifiques P.-M. Bogaert. Montréal, 238-244.
- Carson, D. A. (1993). « New Bible Translations: An Assessment and Prospect », dans H.C. Kee (ed.), *The Bible in the twenty-first century*. New York: American Bible Society, 37-67.
- Casalis, G. – Refoule, F. (ed.) (1967). *La Bible chemin de l’unité ?*, Cahiers de la Traduction Œcuménique de la Bible 1. Paris : Cerf.
- Crisp, S. (2003). « Eastern Orthodox Scriptures », dans T. Wilt (ed.), *Bible Translation: Frame of Reference*. Manchester: St Jerome Publishing, 264-265.
- Delhougne, H. (2013). « Les objectifs et la méthode de travail », dans *Découvrir la traduction officielle liturgique de la Bible*. Paris : l’AELF, les éditions Mane et Magnificat, 21-25.

traduite dans 438 langues, le NT dans 1168 langues et quelques livres comme les évangiles ou les psaumes dans 848 langues, il restaient 4500 langues qui attendaient leur propre version des Écritures). Pour cette raison, le Synode a considéré que la formation de spécialistes qui se consacrent à la traduction de la Bible était importante. Pour sa part, le pape Benoît XVI (2005-2013) a encouragé que cela soit fait, autant que possible, en collaboration avec les différents Sociétés bibliques : « Je voudrais souligner, par ailleurs, ce qu’ont dit les Pères synodaux au sujet de l’importance, dans ce labeur œcuménique, des traductions de la Bible dans les différentes langues. Nous savons en effet que traduire un texte n’est pas une tâche purement mécanique mais fait partie en un certain sens du travail d’interprétation. A ce sujet, le vénérable Jean-Paul II a affirmé : “Ceux qui se rappellent quelle influence les débats autour de l’Écriture ont eus sur les divisions, surtout en Occident, peuvent comprendre l’avancée notable que représentent ces traductions communes”. En ce sens, la promotion des traductions communes de la Bible participe à l’effort œcuménique. Je désire remercier ici tous ceux qui portent cette grande responsabilité et les encourager à poursuivre leur tâche » ; Benoît XVI, « VERBUM DOMINI : Exhortation apostolique post-synodale de Benoît XVI sur la Parole de Dieu dans la vie et la mission de l’Eglise », n° 46.

- De Waard, J. – E. A. Nida (1986). *From One Language to Another. Functional Equivalence in Bible Translating*. New York: Nelson.
- Evdokimov, P. (1950). « La Bible dans la piété orthodoxe », *Irénikon* 23 (1950) 377-386.
- « Guiding Principles for Interconfessional Cooperation in Translating the Bible », dans *The Bible Translating* 19 (1968) 101-110.
- Guidelines for Interconfessional Cooperation in Translating the Bible*, Rome 1987, traduction de l'anglais par le Secrétariat pour l'Unité des chrétiens, « Directives concernant la coopération interconfessionnelle dans la Traduction de la Bible », *La Documentation catholique* 1959 (1988) 344-349.
- La Nouvelle Bible Segond* (2002). Paris: SBF.
- Lectonnaire pour les messes du dimanche* (1975, 1980). Paris: Desclée-Mame².
- Loba Mkole, J.-C. (2016). « Biblical Canons in Church Traditions and Translations », *The Bible Translator* 67 (2016) 108–119.
- Margot, J.-C. (1979). *Traduire sans trahir. La théorie de la traduction et son application aux textes bibliques*. Lausanne: L'Age d'homme.
- Meynet, R. (2003). *Lire la Bible*. Paris: Flammarion.
- Refole, F. (1991). « La traduction œcuménique de la Bible (T.O.B.) », dans P.-M. Bogaert (ed.), *Les Bibles en français. Histoire illustrée du moyen âge à nos jours*. Turnhout: Brepols, 232-244.
- Rico, C. (2002). « La linguistique peut-elle définir l'acte de traduction ? », dans J.-M. Poffet (ed.), *L'autorité de l'Écriture*, LD HS. Paris: Cerf, 193-226.
- Robertson, E.H. (1996). *Taking the Word to the World. 50 Years of the United Bible Societies*. Nashville: T. Nelson Publishers, 1996.
- Robinson, D. (1991). *The Translator's Turn*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Smalley, W.-A. (1974). « Restructuring Translations of the Psalms as Poetry », dans M. Black – W.-A. Smalley (eds.), *On Language, Culture, and Religion: In Honor of Eugene A. Nida*, The Hague: Mouton, 337-371.
- Stine, P.C. (1992). « Interconfessional Translation », *UBS Background Paper* (August 1992) 1-5.
- Taber, C. – E. A. Nida (1969). *The Theory and Practice of Translation*. London: UBS. Trad. française (1971), *La Traduction : théorie et méthode*. London: ABU.
- The Walls Get Broken Down. Bible Society Work in Central and Eastern Europe and the Former Soviet Union*. Bulletin UBS (1993) 166/167.
- « UBS Guidelines for Scripture Translation », *UBS Global Board Reading*, Agenda Item 4.1, Appendix 2 (27-29 Avril 2004) 1-8.